Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120127-2012_B025-DE
Date de télétransmission : 03/02/2012
Date de réception préfecture : 03/02/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2012
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2012_B025

OBJET : Développement économique et Emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité

Le 27 janvier 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 janvier 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé(e)s :
BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Interventions Economiques, Insertion, Emploi et Formation
Direction des Interventions Economiques
Mission Commerce et Artisanat
KT

06_5_02

BUREAU DU 27 JANVIER 2012

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe Grossi

Thématique : Développement Economique et Emploi – Commerce et Artisanat

Objet : Attribution de subventions aux associations de proximité
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations ayant pour but la promotion de l'activité artisanale et commerciale de proximité des communes de la CPA.
Je vous propose d'examiner 4 demandes de subvention pour lesquelles la Commission du Développement Economique du 12 mai 2011 et du 15 septembre 2011 s'est prononcé pour un montant global de 21 500 euros.
Ces subventions ont été attribuées par les Bureaux communautaires des 7 octobre et 17 novembre derniers. Néanmoins, ces subventions n'ayant pas pu être mandatées en 2011, il convient de procéder à un nouveau vote par le Bureau.

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité pourvues de projets de dynamisation des centres villes ou villages font appel à la Communauté.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil Communautaire du 24 juin 2010 (délibération 2010-A099) et sont présentées en annexe du présent rapport.

Les subventions proposées par la Commission du Développement Economique tiennent compte de l'impact des actions sur le territoire mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

L'enveloppe budgétaire du Service Commerce et Artisanat inscrite sur la ligne 3F-94-6574 s'élève à 91 984 euros.

Pour les 4 associations qui vous sont présentées dans le tableau ci-dessous, les actions destinées à promouvoir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale sont détaillées dans les fiches « associations » annexées au présent rapport.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
362	Noël à Pertuis	LES VITRINES DE PERTUIS		6 000	24 963	8 000	6 000	NON
861	Week-end des saveurs les 3 et 4 décembre 2011	ROUSS'EVA SION			5 275	2 500	2 500	NON
944	Animations festives et musicales sur la place Paul Bordes du 14 septembre au 19 octobre 2011	VIVRE ROUSSET		2 500	12 000	3 000	3 000	NON
807	Itinéraire mode	Itinéraire mode			72 645	20 000	10 000	NON
Montant disponible sur la ligne 3F-94-6574							**150 000 €**	
Total des subventions votées							**21 500 €**	
Reste disponible							**128 500 €**	

- **Pour les subventions de fonctionnement :**

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€,

VU la délibération n°2010-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité,
VU l'avis de la Commission du Développement Economique du 12 mai 2011 et de la Commission du 15 Septembre 2011,
VU les fiches associations présentées en annexe,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER,** pour un montant de 21 500 euros (vingt et un mille cinq cents), les subventions telles que proposées par les Commissions du 12 mai 2011 et du 15 Septembre 2011 et détaillées dans le tableau récapitulatif ci-dessus ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;

- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3F-94-6574 du budget 2012 qui présente les disponibilités nécessaires ;

2012_B025

OBJET : Développement économique et Emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

0 3 FEV. 2012